



SOLUTIONS D'ASSURANCE POUR L'EXPLOITANT VITICOLE

Agir au plus près de vos besoins de viticulteur

Pour vous permettre de vous concentrer sur votre exploitation, votre Agent général Gan Assurances, spécialiste en risques viticoles, vous conseille et vous propose des solutions d'assurance qui répondent à vos besoins en fonction de votre situation.

En cas de sinistre, il vous apporte son savoir-faire, vous aide dans les démarches à accomplir et est présent lors du passage de l'expert.

Disponible à tout moment, votre Agent général est proche de vous et reste votre interlocuteur unique.

UNE COUVERTURE GLOBALE POUR VOTRE EXPLOITATION VITICOLE

- Une formule personnalisée
- Des solutions en cas de vol de ceps, de participation à un salon* ou pour les éoliennes fixes ou mobiles*
- Une protection de vos créances (analyse de solvabilité et couverture des factures en cours)*.

LE + GAN ASSURANCES

Un contrat unique pour votre exploitation et votre habitation.

* En option.



Viticulteur, êtes-vous bien couvert pour votre activité ?

BÉNÉFICIEZ D'UN BILAN ASSURANCE GRATUIT, COMPLET ET PERSONNALISÉ

Puisque chaque exploitation présente des besoins différents, votre Agent général vous propose des solutions d'assurance en accord avec vos préoccupations, aussi bien pour votre exploitation que votre situation personnelle.

Mettons ensemble la prévention au cœur de votre exploitation

Votre Agent général réalise un audit de vos installations pour vous aider à mieux les sécuriser (prévention incendie, vol,... et protection des salariés). Votre Agent vous accompagne dans l'anticipation de vos risques à travers différents moyens concrets :

Bénéficiez de l'expertise prévention de notre Inspecteur Spécialiste Agricole.

Recevez un chèque Prévention⁽¹⁾, soit une aide financière pour vous aider à vous équiper, afin de réduire les risques liés à votre exploitation (caméra de surveillance, éclairage à détection de présence, détecteur CO2, etc.).

Le + Gan Assurances

Nous vous proposons d'avoir accès à un réseau de partenaires experts en prévention qui peuvent intervenir dans votre exploitation avec des tarifs avantageux (extincteurs, vérifications électriques, etc.).⁽²⁾

À VOS CÔTÉS EN CAS DE COUP DUR

Vos vignes sont endommagées par un orage de grêle ou par le gel ?

Votre agent est à vos côtés : il vous accompagne dans les démarches d'expertise et vous assiste, étape par étape, dans le suivi de votre dossier d'indemnisation.

Nos experts sont présents rapidement pour constater les dégâts.

(1) Participation à hauteur de 300€ pour un acte de prévention réalisé par un prospect avec accord préalable avant toute souscription. Remboursement sur présentation de la facture sous 6 mois. (2) Le coût de la prestation reste à la charge du client.

Suite à l'exportation d'une partie de votre production aux USA/Canada, un contrôle des autorités vous empêche de la commercialiser.



- Les ventes que vous réalisez en dehors du territoire national peuvent bénéficier de protections spécifiquement adaptées.
- Si la Responsabilité civile de votre entreprise est engagée, nous prenons en charge les dommages causés par vos produits livrés.

Vous heurtez une cuve du chai avec votre élévateur. La cuve est irréparable et vous perdez l'intégralité de son contenu.



- La **perte du contenu** de votre cuve est indemnisée ainsi que les dégâts causés à la cuve elle-même*.
- L'indemnité versée peut aller jusqu'au **prix de vente**.

Lors d'un salon, votre stand a été mal installé et un élément tombe sur un visiteur.



- L'indemnisation des **dommages corporels** de la victime est prise en charge.
- Les dégradations subies par votre stand et les **dommages aux produits** commercialisés sont également indemnisés.

Votre machine à vendanger verse et votre salarié qui la conduit se blesse.



- Les **dommages corporels de votre salarié** et leurs conséquences sont pris en charge au titre de la garantie « accidents corporels du conducteur ».
- Les **dommages matériels subis par votre machine** sont également indemnisés au titre de la garantie « dommages tous accidents ».

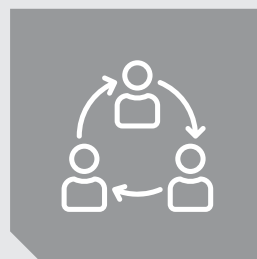
* En option.

Parce qu'être un exploitant viticole, c'est aussi avoir une vie privée, votre Agent général et son équipe mettent leur expertise à votre service et vous apportent écoute et conseils pour vos besoins professionnels comme personnels.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Multirisque exploitation - Tracteurs et Matériels agricoles - Flottes de véhicules agricoles - Protection des récoltes - Mortalité des animaux - Aides bénévoles - Couverture du risque d'impayés



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

Indemnités de fin de carrière - Épargne salariale - Indemnités de licenciement



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Prévoyance (Décès, Invalidité, Incapacité) - Épargne - Homme clé & associés - Responsabilité personnelle des dirigeants



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Transmission - Assurance emprunteur - Protection juridique - Accident de la Vie privée & professionnelle - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats.

Gan Assurances – S.A. au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797
APE : 6512Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00
www.gan.fr - Direction Réclamations Clients – Gan Assurances, 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie – S.A. au capital de 1 371 100 605 euros (capital entièrement libéré) – RCS Paris 340 427 616
APE : 6511Z – Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances.

Groupama Assurance-crédit & Caution - S.A. au capital de 20 000 000€ (entièrement versé) - RCS Paris B 380 810 283 - APE 6512 Z - 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris cedex 08 - Tel : 01 49 31 31 88 - www.groupama-ac.fr
Ref. 3370-235772-052021 - Photos : shutterstock.com
©Phovoir ; ©RossHelen ; ©Kondor83 ; istockphoto.com : ©Thatphichai Yodsri ; ©Esperanza33 – Maquette : popcom.me - Imprimeur : service Reprographie.

